

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

Intégration

20-768 du 24 Novembre 1990
LECRET N° /MTSS/DGFP/DGPCE
portant intégration et nomination
de Monsieur MOUKASSA NGOULOU dans
les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Sociaux
(Santé Publique).

(LE PREMIER MINISTRE)

V A S :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

• Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 fixant le statut
général des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi
n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des
cadres de l'Etat ;

Vu le décret n°65/44 du 12 Février 1965 abrogeant
et remplaçant le décret n°63/376 du 22 Novembre 1963 fixant
le statut commun des cadres de la catégorie A I des Services
Sociaux (Santé Publique) ;

Vu le décret n°67/50 du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, promo-
tions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5
Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;

Vu le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat ;

Vu le décret n°89/631 du 7 Août 1989 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

Vu le décret n°90/513 du 01 Septembre 1990 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°89/514 du 01 Septembre 1990 portant orga-
nisation des intérim des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°90/541 du 14 Septembre 1990 portant abrogation de certaines
dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la Fonction Publique ;

Vu le protocole d'accord du 5 Août 1970 signé entre
l'URSS et la République Populaire du Congo ;

Vu la lettre n°1801/DGSP/DSAF/SP/S1 du 13 Octobre
1987 du Directeur des Services Administratifs et Financiers
à la Direction Générale de la Santé Publique transmettant le
dossier de candidature de l'intéressé ;

(Vu le décret 90/581 du 1^{er} Octobre 1990 organisant l'intérim du Premier
Ministre ;

() L E C R E T :

.../...

ARTICLE 1ER ; ~~Monsieur~~ MOUKASSA NGOULOU né le 08 Septembre 1957 à Kefouhou, Titulaire du Diplôme de Docteur en Médecine Spécialité : Médecine Générale obtenu à l'Institut de Médecine de Vinnitsa nommé Pirogov (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 1er échelon ~~Indice 830~~, indice 830.-

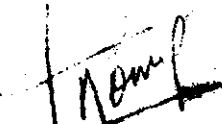
ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

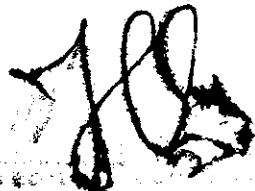
ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 24 Novembre 1992

Par le Premier Ministre par intérim,

Le ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale


Pierre MOUSSA.-


Jeanne DAMBENDZET.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGFP/EGPCE.....3
EGPCE/EST.....1
DGB.....3
DCF.....1
MSAS.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....2
SGG/BC.....2.-

